



Mémoire présenté aux audiences du Bape Projets Éolien de l'Érable par le promoteur Énerfin

Par Jean-François Gratton

Le 9 décembre 2009





INTRODUCTION



Je suis un résident de Ste Sophie depuis 20 ans, cette année. Militant pour une société responsable, dynamique et innovatrice, j'étais fier lorsque j'ai entendu parlé pour la première fois du projet d'implantation d'éoliennes à Ste Sophie, il y a environ deux ans. Pas non plus innocent, je savais bien qu'il y aurait certaines contraintes ou changements dans notre environnement, duquel je suis passionnément amoureux depuis deux décennies. Mais, par conscience environnementale, j'étais plutôt fier et enthousiaste au principe d'un tel projet, jusqu'à ce que... tout s'écroule.

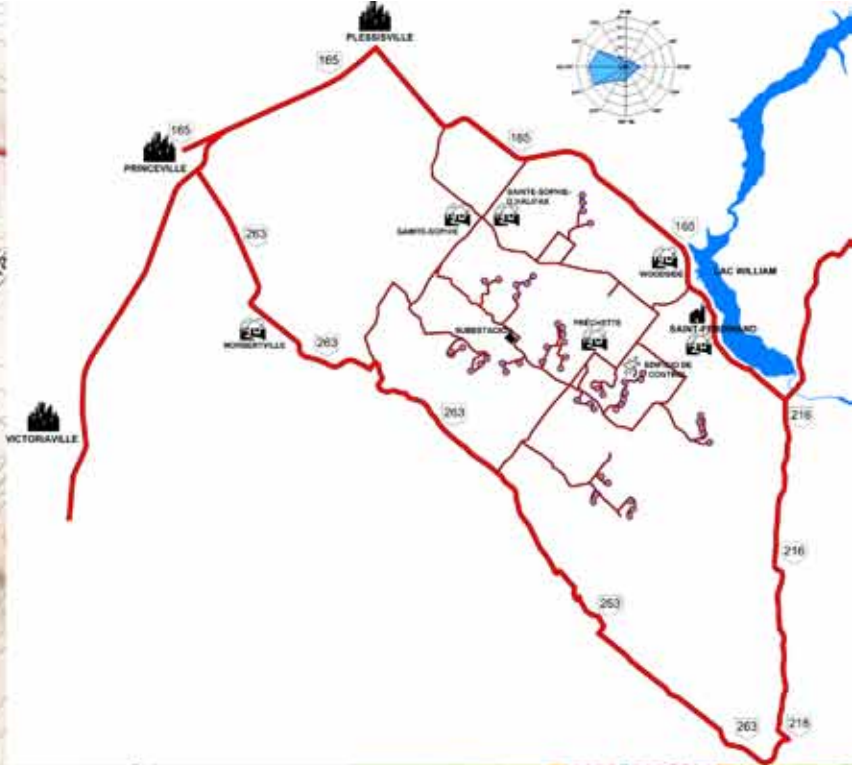
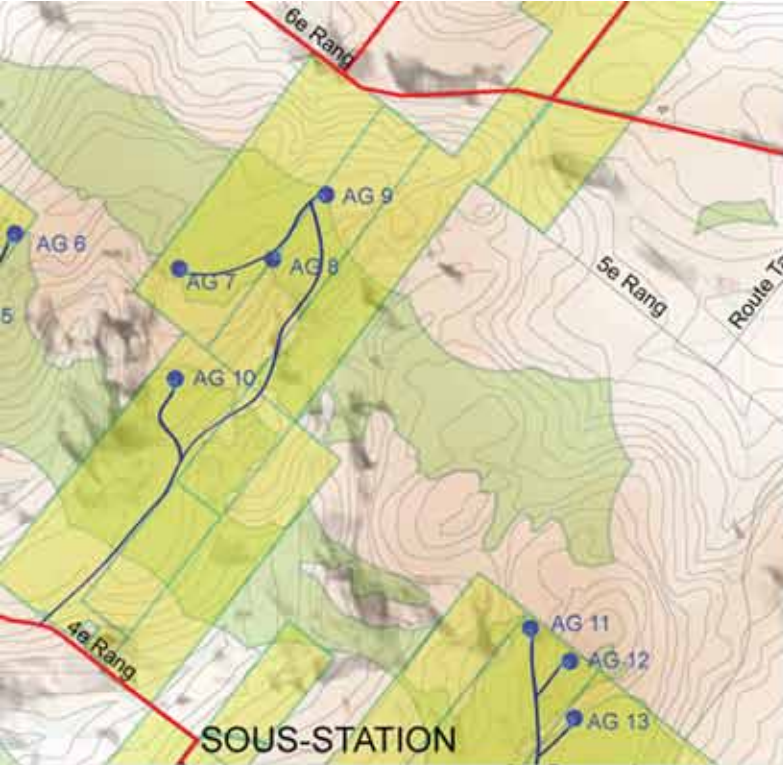
Les années passant, mon amour de la région grandissant sans cesse, nous avons décidé ma conjointe et moi de nous implanter un peu plus profondément dans la région en voulant investir dans une terre, un lot de plus ou moins 100 acres de terre à bois, en plantation ou non.... un rêve qui mûrissait depuis plusieurs années. En 2008, nous avons finalement trouvé la terre que nous cherchions, un voisin immédiat avec qui nous nous entendons pour un prix, une offre d'achat en bonne et due forme est donc faite, conditionnelle au financement et aux études de servitudes sur la terre... Oh surprise ! Mon voisin a signé le fameux contrat des éoliennes, projet dont on entend parler entre les branches depuis un bout de temps. Très mauvaise surprise car l'avocat à qui je montre ce contrat me dit clairement : **« Ne touche pas à cette terre, tu ne seras pas propriétaire... il y a tellement de servitude accordée à un tiers, la propriété est tellement amputée par des droits de propriétés superficielles que ça ne vaut pas la peine, ne touche pas à ça. »**

Droit de construire. Le Propriétaire donne au Superficiaire le droit exclusif de construire ou de mettre en place sur ainsi qu'au-dessus, au-dessous, le long et au travers de l'Emprise les installations suivantes (ci-après appelées collectivement, les « Installations éoliennes ») : éoliennes, installations du réseau collecteur d'énergie électrique, installations de stockage d'énergie, équipement de télécommunication, installations de production d'énergie à être exploitées conjointement avec de grandes installations éoliennes, routes, tours

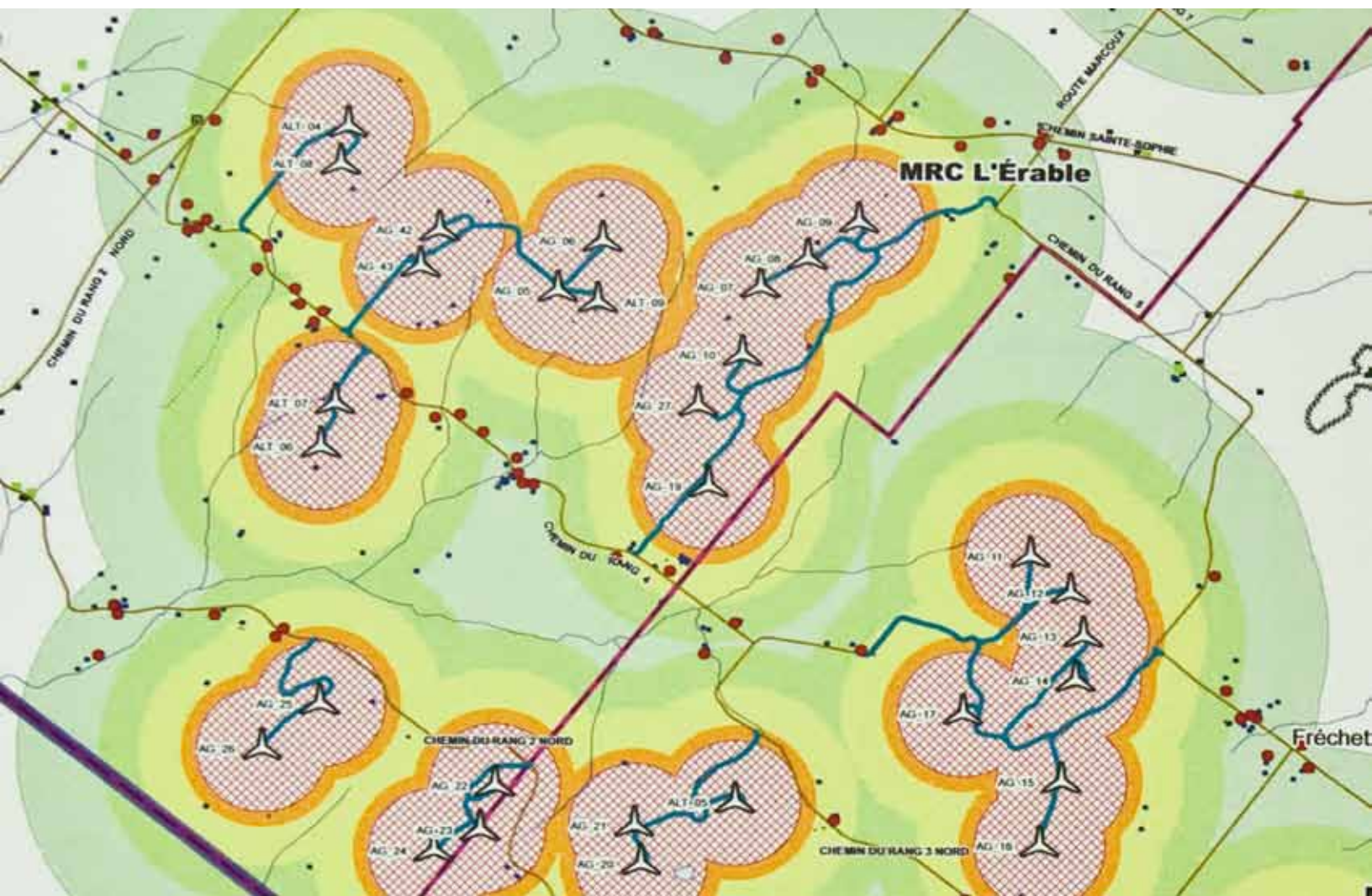
Même son de cloche chez Desjardins à Plessisville avec qui ma conjointe faisait des recherches pour le financement. L'agente de financement contacté au téléphone se montre prudente et mets des réserves sur la possibilité d'emprunt en ces temps incertains d'implantation d'un projet aux enjeux si vagues et méconnus. « Desjardins devra analyser dans quelle mesure le projet éolien affectera le marché de la vente de terres ou de résidence, avant d'accepter le financement ». Début de la descente aux enfers, de la désillusion et de la colère. Nous venions en même temps de comprendre ce qui se tramait dans notre région : un méga-projet industriel dans notre environnement, aux mépris des lois de zonage de la loi de la protection sur le territoire agricole. Un projet débuté dans le secret, avec des contrats confidentiels, de l'information inexistante de la part des municipalités, et surtout un mépris pour la population qui y vit .

Lorsqu'on commence à comprendre et réaliser la manière de faire des promoteurs (qui semble partout identique... et décriée partout en Europe), le doute sur la pertinence de tel projets au Québec en période de surproduction d'électricité, le manque de sérieux des études d'impacts du promoteur et de ses alliés complètement discrédités que sont SNC-Lavalin, la colère s'installe. La colère s'est tellement répandue, qu'on parle maintenant de conflits ouverts, de dégradation du milieu social. C'est un tort déjà causé à la région, je m'explique très mal en effet comment un promoteur sérieux peut faire un projet de cette envergure sans étude d'impact sur le milieu de vie, sur les populations touchées... comment quelqu'un peut-il penser que ce n'est qu'une histoire privée qui ne concerne pas l'ensemble de la population ?

Voici quelques exemples de problèmes qui m'ont sautés aux yeux lors des audiences du BAPE à Plessisville, le 10 novembre 2009, lorsque le promoteur a finalement présenté une carte à jour de son projet.



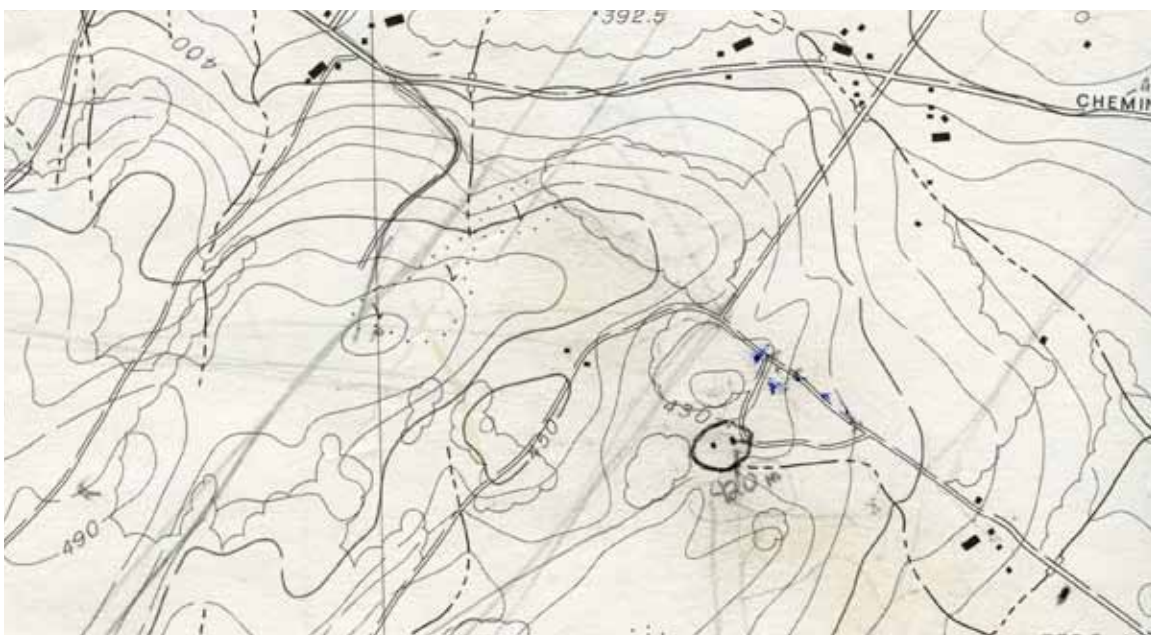
PROBLÈMES SUR LE RANG 5



- Le rang 5 est un petit rang qui actuellement dessert deux résidences et sert de chemin d'accès à quatre propriétaires terriens.



Énerfin nous a annoncé le 10 novembre dernier que le rang 5 allait servir de route d'accès publique pour rejoindre son chemin privé situé sur le lot #1010 de la MRC de l'érable pour la construction et l'entretien de 15 éoliennes situées principalement dans le rang 4 de Ste Sophie



J'y vois plusieurs problèmes que je vais énumérer ici :

1- Le rang 5 est bordé d'érablières en exploitation, le RCI de la MRC de l'Érable interdit de passer dans ou à travers une érablière paragraphe 9.1 disposition relative aux zone de limitation



2- À l'extrémité du rang 5 , à l'entrée du lot 1010, le début du chemin prévu par le promoteur passe directement dans une érablière en exploitation, contrairement à l'article 9,1 du RCI #270 de la MRC

3- Bordant le rang 5, un fossé de plus de 20 mètres plongeant dans une érablière en exploitation (lot 262-P)

Comment le promoteur et la municipalité peuvent passer outre à leurs propres règles, leurs interdisant de passer dans de telles érablières ?

4- Il y a un dénivelé majeur sur une section du rang, un dénivelé de 30m sur 450m et un dénivelé de 18m sur une distance de 100m sur une courte distance. C'est un obstacle difficile à franchir à pied et en automobile... hiver comme été. Les travaux nécessaires à l'aplanissement de la route compromettent l'accès à une propriété par un chemin qui est actuellement omis sur les cartes du promoteur. Accès qui devra être modifié de façon majeure et cela sans aucune étude d'impact ou de négociation avec le propriétaire. C'est une propriété ancestrale, enclavé dans une terre « dézoné 1 acre » en vertu de la loi du territoire agricole.



5- Je me permets ici de faire une évaluation rapide de l'achalandage résultant de cette nouvelle route d'accès. Chiffres basés sur les données fournies par le promoteur :

78 voyages de camions gros tonnages pour construire une éolienne X2 aller -retour = 156
156 voyages X 15 éoliennes construites par ce chemin d'accès = 2340
500 personnes nécessaires à la construction pour deux ans, pour 50 éoliennes
Évaluation réaliste de 150 personnes pour construire les 15 éoliennes
150 personnes en déplacement, 4 par véhicule => à une moyenne de 38 véhicules/J X2 aller-retour
76 véhicules par jour X 240 jours de travail par année X 2ans =36 480 passages de véhicules
36 480 véhicules pour la période de construction de 2 ans + 2340 véhicules lourds

Grand total de 38 820 passages de véhicules de toutes sortes au minimum !

Les chiffres présentés ici représentent un changement radical du milieu de vie. Je m'interroge sur le changement d'usage des lieux qui est en totale contradiction avec le zonage agricole de la région, du manque de transparence et d'information de la part du promoteur et des élus municipaux à l'égard des gens qui vivent dans les environs immédiats des projets.

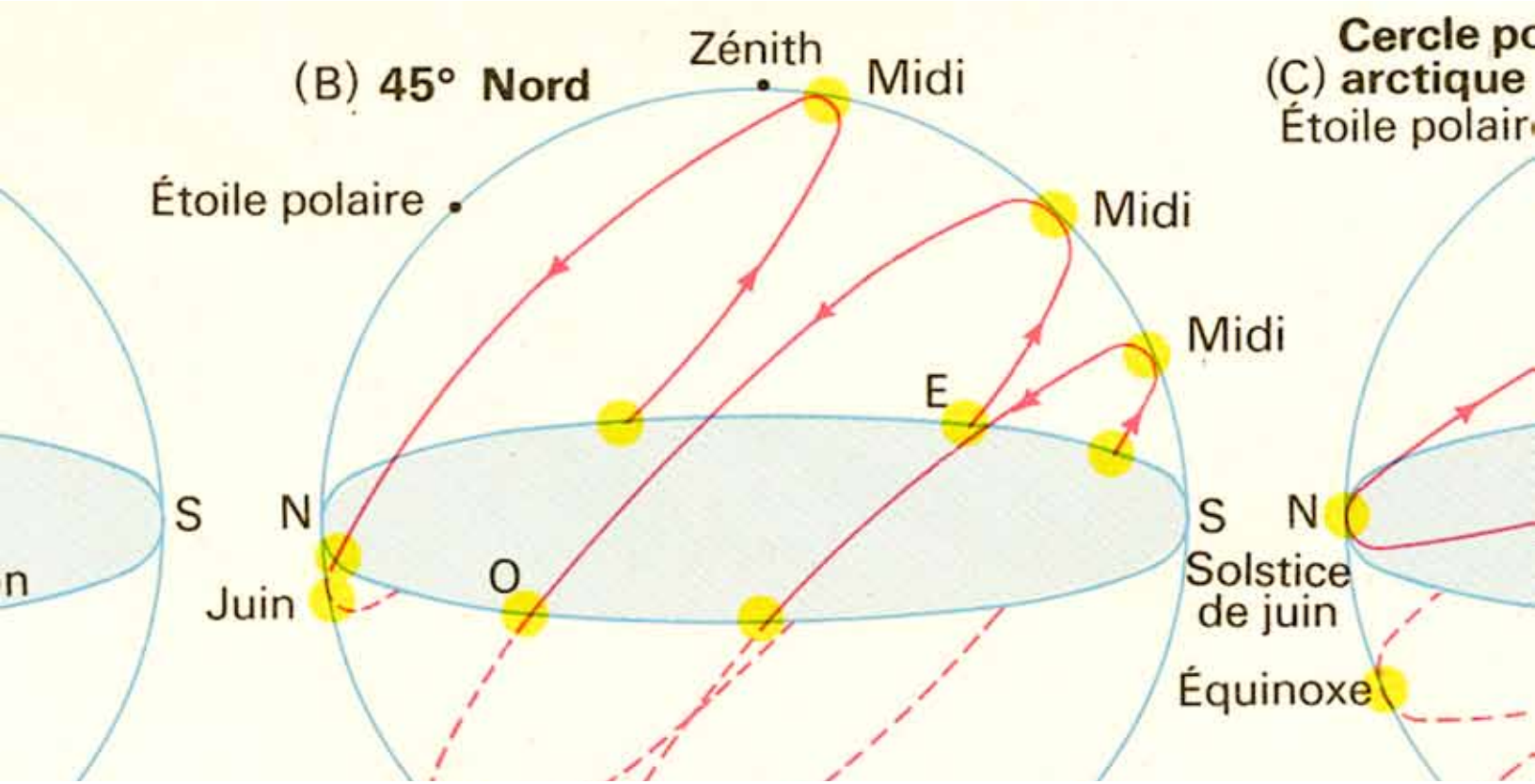
Je suis conscient du facteur très isolé et très pointue des exemples que je donne concernant le petit bout du rang 5 de Ste-Sophie, mais cet exemple représente très bien l'ensemble du projet et son côté déraisonnable et bâclé. En effet, comment le promoteur peut-il prétendre faire des chemins qui contreviennent à plusieurs règlements, en omettant des citoyens directement touchés par le projet et ses conséquences sur notre environnement de vie ? Je m'explique aussi très mal, dans la chronologie des choses, comment des études d'impacts publiées il y a plus de 6 mois pourraient tenir compte d'un tracé qui vient tout juste d'apparaître dans les plans du promoteur ! En effet, c'est une surprise de voir ce tracé, puisque tous les plans présentés précédemment ne faisaient jamais mention de ce tracé sur le rang 5. Quand je lis dans les études d'impacts du promoteur les mesures d'atténuation sur le milieu humain... je ne suis pas surpris!



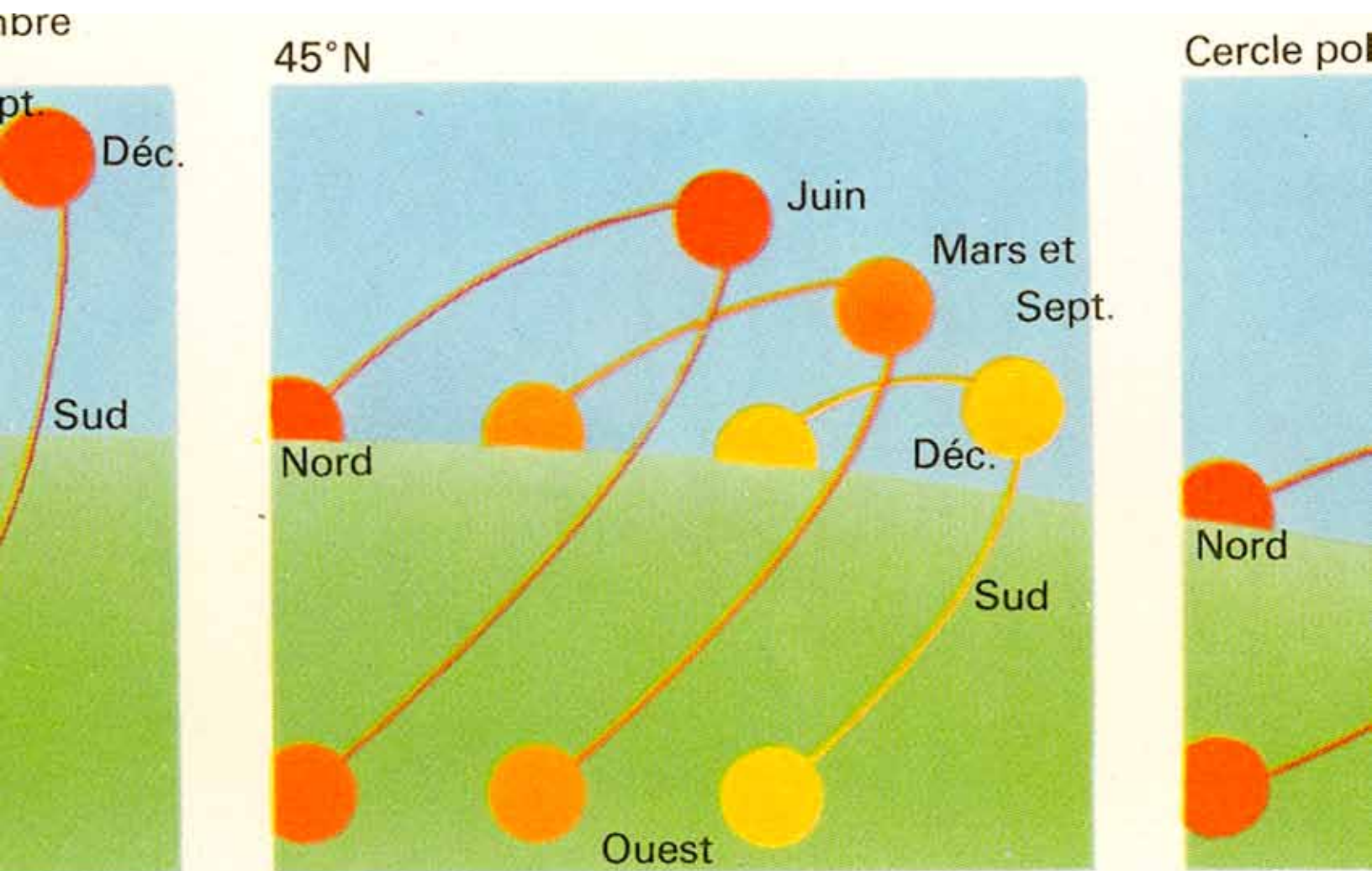
Situation extraite de l'étude d'impact produite par SNC-Lavalin sur les mesures d'atténuations courantes sur le milieu humain , document #605576:

S'assurer que les éoliennes et les grues seront balisées conformément aux normes de la Loi sur l'Aéronautique et au règlement de l'aviation canadien.

Voici toute l'attention à laquelle nous avons le droit de la part du promoteur pour notre milieu de vie en tant qu'humain !!



INQUIÉTUDES AU SUJET DES EFFETS STROBOSCOPIQUES



Notre maison, située au 687 rang 5 Ste Sophie est située en plein milieu d'un ancien champ, aujourd'hui une plantation d'épinette de 20 ans. Nous avons une vue vers le coucher de soleil, Ouest -Nord/Ouest. Il y a 6 éoliennes qui seront visibles de notre maison, dont 3 qui seront situées dans l'axe du coucher de soleil, d'avril à octobre à une distance oscillant entre 700 mètres et 1500 mètres . Compte tenu de leur taille et de leur position sur les sommets des montagnes, ces éoliennes feront partie des toutes les fins d'après-midi et des couchers de soleil, pour les 20, 30 prochaines années !

Quand je lis dans les documents du promoteur qu'il n'y aura personne qui ne sera affecté par les effets d'ombre ou par les effets stroboscopiques, je m'interroge ! Premièrement parce que ma maison qui est présente sur le territoire depuis plus de 100 ans, n'est pas sur les cartes du promoteur (pas plus que son chemin d'accès) et parce que il y a un potentiel d'avoir ces tours dans l'axe du couché de soleil sur une période de plus de 8 mois, et sur une longue période de temps chaque jour compte tenu de la hauteur des éoliennes et de la hauteur des sommets sur lesquels elles sont situées. On parle donc de plusieurs heures de déclinaisons du soleil dans l'axe des pales et des mats des éoliennes pendant plusieurs mois par année, un total de bien plus que 30 heures par année.

- Encore un fois, je m'interroge sur la pertinence des études d'impactes réalisées par le promoteur et SNC lorsqu'ils écrivent , à la page 411 , que « considérant l'éloignement des éoliennes, la topographie du site et la végétation, il est permis de croire que les effets stroboscopiques auront des incidences moins de 2% du temps ». Le promoteur peut-il expliquer d'où viennent ces chiffres et quelle est la modélisation qui a été faite ? D'où viennent les calculs de 30 heures par année, la notion d'incidence de 2 % du temps... 2% de la journée, de l'année, de l'ensoleillement ? Encore une fois, des réponses imprécises, vagues et peu étayées d'un point de vue scientifique. Selon mes observations et mes calculs, on peut parler de plusieurs heures par jour et ce pendant plusieurs mois de l'année.





QUESTIONNEMENT SUR LA PERTINENCE DU RCI



Au chapitre 8.2 du RCI #270 les chartes de distances sont complètement farfelues et manquent totalement de fondement scientifique ! Comment peut-on permettre l'implantation d'une éolienne haute de 110 mètres à 150 mètres d'une habitation, tout en connaissant les risques de projections de débris ou des risques potentiel sur la santé ?

Est-ce que les municipalités qui ont préparé les documents et réglementations concernant l'implantation d'éoliennes dans notre MRC ont fait des études sérieuses sur les conséquences sur la santé et la sécurité de la population et aussi sur les effets sur la prospérité économique de la région ? Ont-ils consulté le document préparé par la ministre Nathalie Normandeau à l'attention des municipalités visées par les projets de parc éoliens ?





CONCLUSION



Je suis photographe de profession et je suis toujours aussi impressionné par le caractère rare et préservé de la région. Pour mon travail, j'ai été appelé à parcourir le monde pour des campagnes publicitaires d'Air Canada, du Cirque du soleil, de Tourisme Cuba, ou plus localement, à parcourir le Québec plusieurs fois pour Tourisme-Québec. Ce que je peux témoigner à propos de cette région caractérisée par ses qualités de milieu de vie, par la beauté de ses paysages et par le potentiel de développement récréo-touristique, n'est pas une analyse scientifique mais une expertise pertinente du milieu touristique... La région des Bois-Francs et les montagnes des Appalaches est un petit trésor caché, avec une richesse culturelle, esthétique et historique incroyable ! « Beauté », « richesses », « équilibre », « trésor », tels sont les mots que j'utilise pour décrire ma région. Mais tous ces mots, ces images sont compromis par le projet tel qu'il est proposé par le promoteur Enerfin. Je ne comprends pas la pertinence de ce projet, la nécessité de modifier de façon radicale la configuration du territoire, l'aménagement de tous ces chemins, la nécessité de couper tant de boisés, de susciter tellement de grogne sociale, le manque de précaution pour la santé de gens, malgré tous les doutes et interrogations décrits par de tels projets, et ce partout dans le monde. Une telle expérience dans la vie d'un citoyen change de façon radicale et définitive la perception des projets de développement et le peu d'égard qu'ont les politiciens et les promoteurs face aux populations et au développement responsable et réellement durable.

Jean Francois Gratton

Référence et crédits photos:

Photos: Jean-Francois Gratton, Vent de Colère, Wind Watch, carte topographique du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, cartes du promoteur pour la localisation des éoliennes, illustration de la déclinaison du soleil George Phillippe & son.